

FICHE-CURSUS

Département : Arts de la scène

Discipline : Comédie musicale

Cette fiche-cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de la comédie musicale au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeurs

Frédérique Borsarello-Trésallet, professeur de chant et coordinatrice pédagogique,

Laurence Pérez, professeur de danse jazz, responsable chorégraphique,

Emmanuel Touchard, professeur d'expression scénique, cours d'ensemble, mise en scène et écriture, responsable artistique.

Estelle Boulanger, professeur de formation musicale à orientation jazz,

William Fruchaud, professeur d'harmonie jazz au clavier, chef de chant

Alexandre Carniato, professeur de barre au sol.

ORGANISATION DES CYCLES :

Initiation

Le travail est exclusivement collectif (6 max). Il aborde toutes les disciplines de la comédie musicale et prépare à l'entrée en Troupe.

Durée : 2 ans

Conditions d'accès : concours d'entrée

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, test de danse collectif + entretien.

Limite d'âge : de 15 à 18 ans.

Cours hebdomadaires :

- Expression scénique 1h30
- Technique vocale 30 min
- Danse jazz 1 cours

Evaluation : contrôle continu selon les quatre items suivants : aisance vocale, aisance corporelle, jeu scénique, engagement au service du groupe. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

Premier cycle

A partir du cycle 1, les élèves intègrent la *Troupe de Comédie Musicale*.

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : concours d'entrée en fin d'année scolaire, basée sur le potentiel vocal des

élèves. Les élèves peuvent être débutants en danse. Toutefois, une pratique préalable de la danse jazz est préconisée.

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, test de danse collectif + entretien.

Limite d'âge : de 17 à 19 ans.

Cours hebdomadaires :

- Chant 30 minutes
- Expression scénique 1h30
- Formation musicale 1h30
- Barre au sol 1 cours
- Danse jazz 1 cours
- Atelier chorégraphique 2h30
- Troupe de comédie musicale 2h30

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle** : évaluation en contrôle continu. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de premier cycle** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2^{ème} année du cycle. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur.

Programme : prestation d'environ 5 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Deuxième cycle

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 pour les élèves du conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire pour les élèves extérieurs. Un minimum de 2 années de pratique de la danse jazz est requis.

Programme du concours d'entrée : une chanson incluant un jeu théâtral, test de danse collectif + entretien.

Limite d'âge : 16 à 22 ans.

Cours hebdomadaires :

- Chant 45 minutes
- Expression scénique 1h30
- Formation musicale 1h30
- Barre au sol 1 cours

- Danse jazz 1 cours
- Atelier chorégraphique 2h30
- Troupe de comédie musicale 2h30

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle :** évaluation en contrôle continu.

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de deuxième cycle :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il doit être présenté au plus tard à la fin de la 2ème année du cycle. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans le cycle supérieur.

Programme : prestation d'environ 10 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Troisième cycle court, 3CC

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : avoir réussi l'examen de fin de cycle 2 pour les élèves du conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves.

Un minimum de 4 années de pratique de la danse jazz est requis.

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans 2 langues différentes incluant un jeu théâtral. Test de danse collectif, variation imposée fin de 2^{ème} cycle du ministère ou niveau équivalent + entretien.

Limite d'âge : 18 à 28 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- Chant 45 minutes
 - Expression scénique 2h
 - Barre au sol 1 cours
 - Danse jazz 2 cours
 - Atelier chorégraphique 2h30
 - Troupe de comédie musicale 2h30
 - Harmonie au clavier 1h30
- Atelier mise en scène 1h30 (en commun avec les 3CSpé)
- Atelier d'écriture 1h30 (en commun avec les 3CSpé)

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle** : évaluation en contrôle continu

Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée.

L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

- **Examen de fin de cycle, Unité de Valeur (UV) de CEM (Certificat d'études musicales)** : cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^{ème} année. Un seul redoublement est possible.

Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Certificat d'Etudes Musicales, mention Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève d'obtenir son UV de Certificat d'Etudes Musicales.

Programme : prestation d'environ 15 mn regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique).

Diplôme : le **CEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale regroupant chant, danse, expression scénique
- l'UV de Formation Musicale
- l'UV de pratique collective

Des équivalences d'UV (FM, harmonie clavier) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

* possibilité de présenter le CEC jazz se référer à la fiche cursus correspondante (Danse Jazz)

Troisième cycle spécialisé, 3Cspé

Durée : 1 à 3 ans.

Conditions d'accès : avoir obtenu le CEM complet de comédie musicale pour les élèves du conservatoire ou passer le concours d'entrée en fin d'année scolaire. Cette audition est basée sur le potentiel vocal et le niveau de danse des élèves.

Un minimum de 5 années de pratique de la danse jazz est requis.

Programme du concours d'entrée : deux chansons dans 2 langues différentes incluant un jeu théâtral. Test de danse collectif, variation imposée fin de 2^{ème} cycle du ministère, 1 variation libre + entretien.

Limite d'âge : 18 à 28 ans.

Durée hebdomadaire des cours :

- Chant 1h
- Expression scénique 3h
- Danse jazz 3 cours
- Barre au sol 1 cours
- Atelier chorégraphique 2h30
- Troupe de comédie musicale 2h30
- Harmonie jazz au clavier 1h30
- Atelier mise en scène 1h30 ((+ application sur les projets, en commun avec les 3C)

- Atelier d'écriture 1h30 (en commun avec les 3C)

Evaluation :

- **Examen de contrôle d'inter cycle :** évaluation en contrôle continu. Aucun redoublement n'est prévu à l'intérieur d'un cycle. Une mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien) est délivrée. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.
- **Examen de fin de cycle, UV de DEM (Diplôme d'études musicales) :** cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Il peut être présenté dès la 1^{ère} année du cycle et au plus tard à la fin de la 2^{ème} année. Un seul redoublement est possible. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de deux personnalités extérieures compétentes.

Il se prononce sur l'obtention ou non de l'UV du Diplôme d'Etudes Musicales, mention Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève d'obtenir son UV de Diplôme d'Etudes Musicales.

Programme : prestation d'environ 30 minutes regroupant les 3 disciplines (chant, danse, expression scénique) et intégrant différents styles du répertoire de comédie musicale. Création de la scénographie et des lumières, en collaboration avec la régie du conservatoire. Confection d'un programme et d'une affiche.

Diplôme : le **DEM** est délivré après l'obtention de :

- l'UV principale regroupant chant, danse, expression scénique
- l'UV d'harmonie au clavier
- l'UV d'écriture/ mise en scène
- l'UV de pratique collective

Des équivalences d'UV (FM, harmonie jazz au clavier) sont accordées sur tests au moment de l'audition d'entrée, après présentation des diplômes correspondants.

* possibilité de présenter le DEC jazz se référer à la fiche cursus correspondante (Danse jazz)

Description des disciplines obligatoires

Chant

Ce cours est individuel et débute en cycle 1. Toutes les bases de la technique vocale sont abordées et développées selon les cycles (posture, gestion du souffle, travail des résonateurs, l'articulation, le phrasé, les différents registres...). Le répertoire embrasse toute l'histoire de la Comédie Musicale américaine et européenne (de Broadway à la chanson française).

Expression scénique

Ce cours est collectif et débute dès l'initiation. Il est étroitement lié au cours de chant et a pour objectifs :

- Travailler sur les spécificités du répertoire de comédie musicale
- Développer le jeu théâtral et la synergie entre la danse, le chant et l'espace scénique
- Se mettre en scène
- Développer l'interaction scénique avec ses partenaires au travers de duos, trios, etc.

Danse jazz

Ces cours sont collectifs et débutent dès l'initiation.

Les élèves des cycles 1, 2 et 3 court sont répartis dans les cours de niveau débutant à intermédiaire. Les élèves de cycle 3 spécialisé doivent suivre les cours du niveau avancé.

Le niveau de danse jazz du CEM de comédie musicale, est d'un niveau de 2^{ème} cycle de danse jazz.

Le niveau de danse jazz du DEM de comédie musicale, est d'un niveau de 3^{ème} cycle de danse jazz.

* possibilité de présenter le CEC et le DEC jazz se référer à la fiche cursus correspondante (Danse jazz)

Barre au sol

Ce cours est collectif. Il met en place toutes les bases corporelles nécessaire à la pratique de la danse.

Atelier chorégraphique

Ce cours est collectif et englobe tous les cycles. Il permet de dissocier le travail chorégraphique du travail chanté de la troupe.

Troupe de comédie musicale

Ce cours est collectif. Il regroupe les élèves de cycle 1, cycle 2, cycle 3 court et cycle 3 spécialisé. Il s'agit de la mise en scène du travail établi dans les cours de chant, d'expression scénique et d'atelier chorégraphique.

Formation musicale

Ce cours est collectif. Il s'adresse aux élèves à partir du cycle 1. Il s'adapte aux profils très variés des élèves et leur propose un cours suivant les spécificités de la FM chanteur et à orientation jazz. Les élèves d'un niveau de début de cycle 2 en sont dispensés (sur justificatif).

Harmonie jazz au clavier

Ce cours s'adresse aux élèves de cycle 3 spécialisé d'un niveau minimum de début de cycle 2 de FM. Il aborde l'harmonie orientée jazz et donne les bases pour pouvoir s'accompagner au piano.

Atelier d'écriture et mise en scène

Ce cours se construit sur la base des projets de l'année, qu'ils soient collectifs ou personnels. Voici quelques exemples de directions de travail : accompagnement dans l'écriture du CEM ou du DEM ; écriture et/ou mise en scène d'un spectacle, d'un tableau ou d'une scène ; adaptations de textes (en français généralement) ; écriture de chansons, etc. Pour la mise en scène, plusieurs items doivent être validés en cours du cycle.